

OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

express

Volume XI, n° 3 – Décembre 2000

Échos de l'Ordre

... après la tonalité... bip!

PEUT-ÊTRE l'avez-vous déjà expérimenté... eh bien oui, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a mis en place, en octobre dernier, son tout nouveau système de messagerie vocale. N'ayez crainte, nous sommes toujours là, nous n'avons pas cédé nos places à la machine! Au contraire, la messagerie vocale nous permet de mieux vous servir.

Voici la liste des numéros de boîtes vocales du personnel de la permanence de l'Ordre.

- Caroline Boris, secrétaire aux services administratifs	223
- Christiane-L. Charbonneau, directrice générale et secrétaire	229
- Rolande Daignault, syndic	235
- Suzanne Lavallée, syndic adjointe	235
- Léa Frigon, responsable des services administratifs	225
- Nathalie Genest, responsable des communications	226
- France Guimond, réceptionniste	221
- Louise Guimond, secrétaire au tableau des membres	238
- Lise B. Poirier, secrétaire aux services professionnels	231
- Françoise Rollin, présidente	230
- Élane Sabourin, secrétaire de direction	228
- Louise Tremblay, responsable des services professionnels	233

Meilleurs vœux!

Les administrateurs et les membres de la permanence de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec vous souhaitent une année remplie de succès personnels et professionnels.

Nos meilleurs vœux à tous en cette période de réjouissances.

Veuillez noter que nos bureaux fermeront le vendredi 22 décembre à 17 h et que nous serons de retour le 2 janvier 2001.

L'Ordre travaille pour vous

L'Ordre a présenté son mémoire devant la Commission Clair

LE FINANCEMENT et l'organisation du système de santé québécois ont largement été discutés au cours des derniers mois dans le cadre des travaux de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux. Présidée par l'ex-ministre Michel Clair, la Commission a permis à la population et à des organismes du milieu ou nationaux de s'exprimer et de mettre en lumière des perspectives concrètes de solution aux problématiques largement connues du réseau de services.

Acteur important représentant plus de 2500 membres œuvrant au sein du système de santé québécois, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a participé activement à cette vaste consultation publique.

Mise en place en juin dernier, c'est cependant le 25 août que la Commission a débuté ses activités publiques par la tenue de quatre forums d'experts nationaux et internationaux qui ont partagé leur point de vue et leurs expériences sur le fon-

ctionnement d'un système de santé efficace et efficient. L'Ordre s'est fait un devoir et un plaisir d'assister à ces forums portant notamment sur les expériences internationales, celles d'autres provinces canadiennes, l'organisation des services et le financement.

En deuxième partie de ce vaste chantier, des consultations régionales se sont déroulées sur tout le territoire québécois. Organisées et animées par les régies régionales, ces consultations se voulaient la tribune d'organismes davantage régionaux. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a tout de même participé à cette étape, dans la région de Montréal, à titre d'observateur.

Les groupes d'intérêt nationaux ont, quant à eux, fait entendre leur voix du 10 au 27 octobre. L'Ordre a été invité à présenter son mémoire devant les membres de la Commission le 12 octobre, à Québec. Cette présentation a été couronnée de succès. À plusieurs reprises, des commissaires ont

Un nouveau Code de construction mieux adapté

L'ORDRE des ergothérapeutes du Québec se réjouit de l'entrée en vigueur, le 7 novembre dernier, du nouveau Code de construction du Québec.

Après de nombreuses représentations avec d'autres partenaires, dont l'Office des personnes handicapées du Québec, Kéroul et Société Logique inc., l'Ordre est heureux de l'adoption de changements importants qui permettront de répondre aux besoins des personnes à capacité physique restreinte.

Les nouvelles exigences du Code de construction concernent principalement l'obligation d'avoir 10 % des chambres d'hôtel ou de motel accessibles, un minimum d'espaces de stationnement réservés de dimensions adéquates, l'accessibilité des passages entre les bâtiments et des exigences claires pour les bâtiments existants faisant l'objet de transformation.

Comme nouveauté, le Code de construction comporte un volet « conception sans obstacle ». Notamment, cela signifie que le parcours sans obstacle sera exigé sur toute l'aire de plancher d'un bâtiment. Avec le nouveau Code, la moitié des entrées, dont

l'entrée principale d'un bâtiment, devront donner sur l'extérieur au niveau du trottoir. Auparavant, seule une entrée principale accessible était exigée.

Une nouvelle définition est également introduite : la « résidence supervisée ». Il s'agit de résidences pour retraités ou pré-retraités, avec services. Or, dans ces cas, de nouvelles exigences s'ajoutent relativement aux gicleurs et au nombre d'étages.

Bien que les nouvelles mesures soient des plus intéressantes, le Code de construction du Québec pourrait encore être bonifié. Par exemple, très peu d'exigences permettent de répondre aux besoins des personnes ayant une déficience auditive ou une déficience visuelle. ■

SOMMAIRE

ÉCHOS DE L'ORDRE

... après la tonalité... bip!	1
Un nouveau Code de construction mieux adapté	1
Meilleurs vœux!	1
Nomination du syndic	2
Nomination du syndic adjoint	2
Comité de formation en ergothérapie – changement réglementaire	2
Une année mouvementée pour l'Ordre – assemblée annuelle	2
Deux nouvelles recrues à la permanence de l'Ordre	2
Le CIP vous informe – fiche n° 2	7

ÉCHOS DES MEMBRES

Nomination en Outaouais	3
Gala Reconnaissance et remise des prix « Sylva »	3
Nomination à Marie-Enfant	3
Ergo à vélo	3
Bienvenue à la relève	4
Du nouveau à Louis-H. Lafontaine	4

L'ORDRE TRAVAILLE POUR VOUS

L'Ordre a présenté son mémoire devant la Commission Clair	1
Partenariat interordres en santé mentale	4
Rencontres à l'IRDPQ	4
En direct du gouvernement	5
Ressources express	6
Formation continue	8

Nomination du syndic

SYNDIC adjoint de l'Ordre depuis quelques mois, Rolande Daignault vient tout juste d'être nommée syndic pour une période de deux ans. M^{me} Daignault détient une maîtrise en administration des services de santé et a été clinicienne, puis chef de service d'ergothérapie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Elle occupe présentement un poste de conseillère à la direction générale du même établissement.

Elle succède ainsi à Monique Audet, qui a occupé ce poste pendant de nombreuses années. Nous profitons de l'occasion pour lui dire au revoir et la remercier pour tous les services rendus. ■



Rolande Daignault

Nomination du syndic adjoint

POUR SUCCÉDER à Rolande Daignault, l'Ordre vient de confier à Suzanne Lavallée le poste de syndic adjoint pour une période de deux ans. Détentrice d'une maîtrise en administration publique, M^{me} Lavallée occupe actuellement la fonction de directrice des programmes et des services à la clientèle au Centre de soins prolongés Grace Dart, établissement au sein duquel elle œuvre depuis 1992. Successivement responsable du service d'ergothérapie et chef du service d'ergothérapie dans des établissements de Montréal, c'est d'abord en Ontario qu'elle a débuté sa carrière d'ergothérapeute au sein d'unités de soins aigus d'hôpitaux psychiatriques. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. ■

Une année mouvementée pour l'Ordre – assemblée annuelle

LA DERNIÈRE ANNÉE en aura été une de représentations de toutes sortes à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. C'est ce qui ressort du rapport de la présidente, Françoise Rollin, présenté lors de l'assemblée annuelle de l'Ordre qui se déroulait le 28 septembre dernier à Montréal.

Marquées par les efforts du Bureau de l'Ordre afin d'adapter la profession d'ergothérapeute aux nombreux changements, les activités de l'année 1999-2000 visaient l'amélioration de l'accessibilité aux services d'ergothérapie, le maintien de la qualité des services professionnels et le développement de partenariats, tout en resserrant les liens avec les réseaux existants.

Le travail de terrain, effectué par la présidente, a été une grande source d'inspiration pour l'Ordre afin de documenter les enjeux à la suite de la réforme de la santé et des services sociaux. M^{me} Rollin a visité plusieurs régions du Québec et rencontré plus de 400 ergothérapeutes qui ont par-

tagé leurs réussites et aussi leurs inquiétudes relatives à l'exercice de leur profession, dans le but de dégager des solutions.

Dans le respect de sa mission de protection du public, l'Ordre a veillé à la qualité de l'offre de services en ergothérapie et à l'adaptation de la profession aux besoins réels du public. Présent sur plusieurs fronts, l'Ordre a aussi profité de nombreuses tribunes et est demeuré un acteur dynamique au sein du système professionnel.

S'il est un regret à souligner, notons la faible participation des membres lors de l'assemblée annuelle. Moment privilégié pour partager avec les membres le fruit des efforts, les réalisations et les succès visant à promouvoir la profession, il est décevant de constater le peu d'intérêt que cela semble susciter.

La question revient, année après année... aurons-nous le quorum pour la tenue de l'assemblée générale annuelle? ■

Comité de formation en ergothérapie – changement réglementaire

LE 24 OCTOBRE dernier avait lieu la première réunion du nouveau comité formé suite à l'adoption du Règlement sur le Comité de formation en ergothérapie.

Ce comité est composé de :

- 1 personne nommée par le ministère de l'Éducation :
 - Jacques Ouellet
- 2 personnes nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) :
 - Micheline Saint-Jean
 - Laurie Snider
- 2 personnes représentant l'Ordre :
 - Geneviève Pépin
 - Françoise Rollin

Notons que Louis Trudel, de l'Université Laval, est un membre invité au comité.

Au fil des années, le Comité de formation en ergothérapie a étudié des dossiers très importants pour l'Ordre et la profession : formation continue, intégration des stages cliniques, formation postbaccalauréat, cadre de formation optimale pour les futurs ergothérapeutes.

Le dossier qui retiendra prioritairement l'attention du Comité, cette année, sera la poursuite de l'étude du rapport entre les exigences de la pratique dans le contexte actuel du réseau de la santé et le cadre de formation optimale pour les futurs ergothérapeutes.

Compte tenu de la modification quant au mandat et à la composition du Comité, le Bureau a maintenu un comité conseil sur la formation en ergothérapie qui agira à titre avisé, auprès des instances, de l'Ordre sur les questions suivantes :

- les programmes d'études en ergothérapie;
- les examens et autres mécanismes d'évaluation;

- les stages de formation professionnelle;
- les examens professionnels;
- la formation continue;
- toute autre question relative à la formation jugée pertinente par le Comité.

Le comité conseil sera composé de :

- 3 personnes représentant les universités :
 - Université de Montréal : Micheline Saint-Jean
 - Université McGill : Laurie Snider
 - Université Laval : Louis Trudel
- 3 personnes représentant l'Ordre :
 - Pierre Fortier
 - Geneviève Pépin
 - Françoise Rollin
- 3 personnes représentant les étudiants :
 - Université Laval : Mariann St-Hilaire
 - Université de Montréal : Sophia Bacon
 - Université McGill : Marie-Hélène Pelletier

Rappelons que c'est en 1980 qu'entraîna en vigueur le 1^{er} Règlement constituant le Comité de formation en ergothérapie. Cependant, depuis 1974, la tenue de rencontres conjointes universités-corporations étaient demandées par l'Office des professions du Québec pour chaque discipline universitaire conduisant à la pratique d'une profession. L'Ordre avait mis en place de tels mécanismes dès 1976.

Nous tenons à remercier Gérard De Marbre, ergothérapeute au CLSC Olivier-Guimond, qui a terminé un mandat de plusieurs années au sein du Comité de formation en ergothérapie, ainsi que Maude Pelletier, qui représentait les étudiants de l'université McGill. ■

Deux nouvelles recrues à la permanence de l'Ordre

L'ORDRE est heureux d'annoncer l'arrivée de deux nouvelles professionnelles au sein de son équipe.

Léa Frigon a été nommée responsable des services administratifs. Elle occupe ses fonctions depuis le 5 juin dernier.

Titulaire d'un baccalauréat en psychologie et d'un certificat en gestion des ressources humaines et relations de travail, elle affiche une expérience très diversifiée.

Particulièrement, M^{me} Frigon possède une vaste expérience en gestion tant dans le secteur privé qu'auprès d'organismes sans but lucratif. Grâce à son professionnalisme et son dynamisme, elle a su relever des défis qui ont permis à l'entreprise où elle œuvrait d'atteindre des records inespérés lors d'une importante collecte de fonds.

L'Ordre souhaite également la bienvenue à sa responsable des communi-

cations. Nathalie Genest a débuté sa carrière comme journaliste en presse écrite et par la suite à la télévision et à la radio où elle s'est mérité une distinction provinciale pour la qualité de son travail.

Son cheminement l'a par la suite conduite sur la scène politique à l'Assemblée nationale du Québec où elle a occupé des fonctions d'attachée politique.

Son arrivée à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, le 25 septembre, a été précédée d'une expérience dans le secteur de l'industrie des services financiers. M^{me} Genest occupait alors des fonctions de conseillère en communication, précisément au plan des relations médias.

Nous sommes très heureux de compter parmi nous ces deux professionnelles dont les compétences contribueront au succès des activités de l'Ordre. ■



Léa Frigon, responsable des services administratifs



Dans l'ordre habituel, nous reconnaissons : Jacquelin Bisson, comptable agréé et vérificateur, Christiane Morin, trésorière, Christiane-L. Charbonneau, directrice générale et secrétaire, Françoise Rollin, présidente, Johanne Mathon, vice-présidente, Donald Petit, administrateur nommé et Nancy Magnan, administratrice.

■ Échos des membres ■

Nominations en Outaouais

DANS le cadre d'une révision de structures, amorcée au printemps dernier, de nouvelles commissions ont été mises en place à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

En septembre dernier, le conseil d'administration de la Régie procédait à la nomination de deux membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour siéger à ces nouvelles commissions.

Nancy Magnan, ergothérapeute et membre du comité administratif de l'Ordre, a été nommée à la Commission multidisciplinaire régionale de l'Outaouais à titre de représentante en Services de réadaptation.

Entre autres mandats, cette commission apportera la perspective des milieux concernés sur l'évaluation des besoins en services, donnera des avis sur l'organisation des services et l'allocation des ressources et pourra émettre des recommandations.

Par ailleurs, la Commission de la Promotion de la santé et du bien-être et du Développement social accueille Clément Cloutier, ancien administrateur de l'Ordre. Il agira à titre de représentant de la population en Intégration sociale, déficience physique et déficience intellectuelle.

Notamment, cette commission a pour mandat de suivre l'évolution de l'état de santé et de bien-être de la population et de faire des recommandations sur les priorités régionales et les actions appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

L'Ordre félicite Nancy Magnan et Clément Cloutier et leur souhaite beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions. ■

Gala Reconnaissance et remise des prix « Sylva »

LE 19 OCTOBRE dernier, avait lieu le 1^{er} « Gala Reconnaissance pour la remise des prix Sylva » à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR).

Cette initiative a été mise en place afin de souligner l'apport important de professionnels, membres du conseil multidisciplinaire de l'Hôpital, qui se sont démarqués.

Treize mises en candidature, sur une base individuelle ou par équipe, ont fait l'objet de sélection pour l'attribution de quatre prix. Les prix étaient désignés dans les catégories suivantes : Enseignement et recherche, Interdisciplinarité, Visibilité dans une profession spécifique d'un groupe ou d'un individu, Développement des soins et services à la clientèle.

L'Ordre est heureux d'annoncer que Monique Hector, ergothérapeute œuvrant en santé mentale, a été choisie lauréate pour le prix Sylva 2000 dans la catégorie Développement des soins et services à la clientèle. Le jury de sélection a reconnu la pertinence

et la qualité d'un projet visant l'implantation d'un programme d'ergothérapie pour la clientèle psychiatrique de l'HMR vivant en pavillon. S'appuyant sur une approche communautaire, ce programme utilise la thérapie de remotivation pour mobiliser les clients afin d'augmenter leur degré d'activité et de les impliquer dans leur milieu de vie. L'intervention est adaptée au degré de fonctionnement des individus et comporte, entre autres, des modalités thérapeutiques d'orientation à la réalité et un entraînement aux habiletés sociales.

Invitée à remettre le prix à M^{me} Hector, Françoise Rollin, présidente de l'Ordre, a reconnu le leadership de l'HMR pour la mise sur pied d'un tel événement. M^{me} Rollin a aussi remercié les ergothérapeutes de l'Hôpital pour leur engagement indéfectible à la formation clinique des étudiants.

Dans une brève allocution, M^{me} Rollin a souligné l'apport de Monique Hector à son milieu et à la profession. Notamment,

M^{me} Hector s'est illustrée par sa créativité dans la mise en place de nouvelles approches telles que la thérapie par le théâtre et la musicothérapie. M^{me} Hector est reconnue par ses pairs pour ses qualités exceptionnelles de communicatrice, son avidité d'accroître et de partager ses connaissances et son souci de la qualité dans ses interventions auprès de ses clients. Pour cette clinicienne dans l'âme, ce sont plus de 25 années d'engagement soutenu en santé mentale qui sont ainsi reconnues. Félicitations à notre collègue pour s'être méritée ce prix et surtout pour cette passion communicative pour la réadaptation en santé mentale.

Soulignons également que Marylise Forget et Hélène Paquette, ergothérapeutes à l'HMR étaient en nomination au sein d'équipes interdisciplinaires dont les projets furent étudiés par le comité de sélection. L'Ordre leur rend hommage pour leur participation active à des services novateurs dans leur milieu. ■

Nomination à Marie-Enfant

SUZANNE GAGNON, ergothérapeute, a été nommée au poste de Gestionnaire administratif du programme de réadaptation pédiatrique au Centre de réadaptation Marie-Enfant de l'Hôpital Ste-Justine. M^{me} Gagnon occupe ses nouvelles fonctions depuis le 18 septembre 2000. Auparavant, elle œuvrait au Centre montréalais de réadaptation à titre de directrice des services professionnels et de réadaptation. M^{me} Gagnon possède une expérience clinique en pédiatrie. Elle compte également une vaste expérience en gestion et une grande connaissance du réseau de réadaptation. L'Ordre lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. ■

Ergo à vélo

LA *Descente des Amériques*... vous connaissez? Chrystine Roy, Ergothérapeute, peut vous en parler avec passion. M^{me} Roy a entrepris un périple de 25 000 kilomètres à vélo de Prudhoe Bay, en Alaska, à Ushuaia, en Argentine. Pour chaque kilomètre parcouru, des dons sont versés à la Fondation rêves d'enfants. Avant son départ pour cette grande aventure, elle travaillait à l'Hôpital de réadaptation Lindsay à Montréal. Pour partager les grands moments de ce voyage avec Chrystine Roy, vous pouvez consulter son site Internet à l'adresse suivante : www.novanor.qc.ca/desc-ame ■

Lorsqu'il s'agit de la sécurité de vos clients ...

... l'avantage de connaître des partenaires d'expérience, fait toute la différence!

Van-Action et Ascenseurs Lumar/Concord Québec inc. vous offrent la possibilité d'adapter les véhicules ou résidences de vos clients, grâce à un éventail de produits de qualités, conçu tout spécialement pour eux.

Une équipe de conseillers expérimentés sont prêts à vous seconder dans vos évaluations. En plus des salles de consultation, une salle de montre est à votre entière disposition.



Van-Action - Le plus important centre d'adaptation de véhicules au Québec, reconnu par Transport Canada (J74).

Lumar/Concord - Distributeur exclusif des produits Concord pour la province de Québec, avec une gamme complète de plates-formes élévatrices pour utilisation résidentielle ou commerciale.

VAN-ACTION

4870, Courval, Ville St-Laurent
(Québec) Canada H4T 1L1
Tél.: (514) 342-5000 / Sans frais: 1 800 668-8705

Distributeur **RICON**



3401, rang Ste-Anne,
St-Norbert (Québec)
Canada J0K 3C0
Tél.: (450) 889-2505
1 877 611-2505

Concord Québec Inc.

R.B.Q. #8004-2609-67
Catégorie systèmes transporteurs #4270

Échos des membres

Bienvenue à la relève

Albert, Fabien	00-115
Aznar-Simard, Karine	00-117
Badro, Nathalie	00-091
Beauchemin, Élise	00-098
Beauchemin, Julie	00-082
Bélisle, Julie	00-102
Bellemare, Sylvie	00-026
Bernatchez, Annie	00-011
Boissy, Véronique	00-071
Bonneau, Stéphanie	00-052
Bouchard, Karine	00-108
Bouteldja, Zouina	00-095
Cadieux, Benoit	00-099
Campbell, Amanda	00-116
Caron, Julie	00-003
Cartier, Nathalie	00-007
Charlebois, Julie	00-072
Clossey, Geneviève	00-067
Desjardins, Karine	00-022
Deslauriers, Anik	00-005
Di Fruscia, Melissa	00-060
Dionne, Dorothée	00-035
Doré, Élise	00-086
Drouin, Mélanie	00-087
Emond, Katie	00-031
Fontaine, Christine	00-069
Gagnon, Karine	00-033
Gascon, Valérie	00-012
Gilbert, Véronique	00-119
Gosselin, Marilène	00-101
Guimond, Jean-François	00-038
Hamza, Sonia	00-093
Héon, Alexandra	00-027

Hotte, Stéphanie	00-053
Laflamme, Julie	00-054
Langelier, Valérie	00-114
Lavigne, Julie	00-056
Lavoie, Katia	00-118
Lemire, Geneviève	00-085
Lévesque, Valérie	00-090
L'Heureux, Katherine	00-122
Lupien, Mélanie	00-129
Mancina, Barbara-Sophia	00-106
Mercille, Caroline	00-064
Mongeau, Jennifer	00-105
Nader, Anne-Marie	00-075
Nguyen, Lan-Anh	00-089
Normand, Sylvie	00-097
Otis, Karine	00-120
Patenaude, Julie	00-088
Pelletier, Maude	00-002
Perreault, Caroline	98-160
Pham, Minh Loan	00-094
Pomerleau, Geneviève	00-083
Prémont, Miréille	00-124
Racine, Alexandre	00-103
Reid, Amélie	00-023
Samson, Caroline	00-018
Simard, Annie	00-113
Sung, Jae-Ho	00-061
Thériault, Marie-Ève	00-079
Tremblay-Canuel, Marie-Chantal	00-096
Trottier, Josianne	00-081
Trottier, Marie	00-020
Wilson, Véronique	00-107

Du nouveau à Louis-H. Lafontaine

CHRISTIANE MORIN a été nommée chef du service d'ergothérapie-physiothérapie de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine. Entrée en poste le 10 octobre dernier, elle travaillait auparavant comme ergothérapeute à la Clinique des jeunes adultes. Soulignons que M^{me} Morin est trésorière à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Toujours au sein du même établissement, Michel Villemare, ergothérapeute, occupe les fonctions de conseiller-cadre à la Direction des services professionnels depuis le 10 octobre. Michel Villemare est aussi président du conseil d'arbitrage à l'Ordre.

L'Ordre leur souhaite bonne chance dans leurs nouvelles fonctions. ■

L'Ordre travaille pour vous

Partenariat interordres en santé mentale

DANS L'ÉDITION du mois de septembre 2000 d'Ergothérapie Express, nous vous informions de l'établissement d'un partenariat dans le domaine de la santé mentale entre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ) et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ). Il nous fait plaisir de vous préciser le mandat de ce groupe de travail ainsi que de sa composition.

Présidé par Françoise Rollin, le groupe de travail aura pour mandat d'« identifier, diffuser et promouvoir les paramètres et conditions facilitantes dans l'opérationnalisation d'un cadre conceptuel visant l'articulation d'un continuum de soins et services en santé mentale auprès de la clientèle jeunesse 15-21 ans ». Les participants aux travaux sont :

- représentant l'OIIQ : Louise Beauchamp et Marie-Josée Déry;
- représentant l'OCCOPPQ : Michel Bleau et Hector Caya;
- représentant l'OEQ : Marielle Lamy et Lise Petitclerc.

Occasionnellement, M^{mes} Carole Mercier (OIIQ) et Louise Landry (OCCOPPQ) se joindront au groupe.

Le cadre conceptuel retenu pour guider la réflexion et les propositions des professionnels membres du groupe de travail incorporera des dimensions de promotion, de prévention, de dépistage en plus des volets curatifs dans les modèles de pratique professionnelle qui seront proposés. ■

Rencontres à l'IRDPQ

LE 12 OCTOBRE dernier, la présidente de l'Ordre, Françoise Rollin, a participé à des rencontres avec des ergothérapeutes de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec.

En plus d'échanger sur les activités de l'Ordre, ces rencontres ont permis à M^{me} Rollin d'exposer la vision de l'Ordre sur les enjeux de l'organisation et du financement du réseau de la santé et des services sociaux. Ce fut également l'occasion pour les ergothérapeutes de partager leurs préoccupations avec la présidente et d'aborder la révision du système professionnel.

En matinée, une rencontre s'est tenue au site Cardinal-Villeneuve. José Lortie, administrateur du Bureau de l'Ordre pour la région de Québec, a participé aux échanges. En plus des grands dossiers cités précédemment, les sujets discutés furent nombreux : fonctionnement de l'Ordre, interdisciplinarité, inspection professionnelle, enjeux éthiques, traitement de la dysphagie, politique de cotisation, soutien de l'Ordre dans certains dossiers, formation clinique... Des actions possibles incorporant des démarches auprès de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, du ministère de l'Éducation du Québec et de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec ont été envisagées.

Une seconde rencontre a eu lieu, en après-midi, au site François-Charon avec des ergothérapeutes d'autres programmes ou d'autres sites de l'IRDPQ. Susan Sutton, administratrice au Bureau pour la région de Québec, s'est jointe à la rencontre. Encore là, les discussions ont porté sur le système de santé et le système professionnel québécois mais aussi sur la maîtrise professionnelle, la recherche en ergothérapie, le chevauchement interprofessionnel, la pénurie d'ergothérapeutes, la politique de cotisation et l'usurpation du titre d'ergothérapeute, le positionnement stratégique et politique de la profession, la formation clinique, la mobilité interprovinciale, les regroupements en ergothérapie... Plusieurs stratégies de partenariat entre l'Ordre, ses administrateurs et les ergothérapeutes ont été identifiées.

La visite de la présidente à l'IRDPQ fut aussi l'occasion de rencontrer des représentantes de la direction de l'Institut. Celles-ci ont souligné l'apport très significatif des ergothérapeutes cliniciens et cadres aux activités de l'établissement. Ces échanges ont permis de réitérer certaines conditions pour promouvoir la qualité des services professionnels, soutenir l'évolution des pratiques et assurer la participation optimale des ergothérapeutes dans leur milieu.

L'Ordre tient à remercier Marie-Josée Duval et Danielle Thériault, ergothérapeutes responsables de la coordination professionnelle à ces sites respectifs, pour leur engagement soutenu à la préparation de ces rencontres. Leur souci de bien documenter les attentes de leurs collègues a permis de profiter pleinement des rencontres. Nous les assurons de notre collaboration pour le suivi immédiat des actions proposées et pour l'avenir. Nous remercions également la direction de l'IRDPQ pour avoir permis la tenue de ces événements et pour le soutien qu'elle a démontré à la mission de l'Ordre. ■

Le Centre ostéopathe du Québec, le COQ, est un collège offrant une formation complète en ostéopathie (médecine manuelle globale) reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec, le ROQ. Le programme d'enseignement du COQ vise à la formation de cliniciens prudents, compétents et efficaces.

formation d'excellence

Le programme entier comprend 1 200 heures, réparties sur une période de six ans. Chaque année comporte six séminaires de quatre jours et une journée clinique.

Le COQ exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du ROQ. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous au (514) 384-1271. Vistez notre site internet au www.coq.org



CENTRE OSTÉOPATHE
DU QUÉBEC



▪ **En direct du gouvernement** ▪

Forum national sur la santé mentale

AU COURS des 12 derniers mois, les actions se sont multipliées pour l'implantation du Plan d'action sur la transformation des services de santé mentale. Notamment, le ministère de la Santé et des Services sociaux a constitué un groupe d'appui à la démarche, a réalisé des consultations régionales et un sondage auprès d'organismes nationaux.

Depuis de nombreuses années, l'Ordre participe à la mise en œuvre de la Politique de santé mentale du ministère.

Ainsi, les 21 et 22 septembre dernier, la présidente de l'Ordre participait au Forum national sur la santé mentale. Le but de cette rencontre, présidée par la ministre Pauline Marois, était de préciser les enjeux

et les actions à poser à la lumière des travaux du groupe d'appui. Préalablement au Forum, les participants ont reçu un guide de discussion qui constituait un outil de référence pour les travaux et un document portant sur les indicateurs de suivi de la transformation des services de santé mentale. Le guide présentait une synthèse des travaux du groupe d'appui mis en place en novembre 1999 lors d'une rencontre à laquelle l'Ordre avait participé.

Lors du Forum tenu à Trois-Rivières, un document intitulé « Propositions d'actions pour accentuer la transformation des services de santé mentale » a été déposé aux participants pour commentaires. Ces der-

niers, issus des réseaux public et communautaire ou personnes utilisatrices de services ou leurs familles, ont eu l'occasion de faire part de leurs points de vue sur le document énonçant les priorités retenues (actions proposées, objectifs, échéanciers, mesures de résultats) :

- principe d'appropriation du pouvoir;
- services aux enfants et aux jeunes avec des troubles mentaux;
- suivi dans la communauté;
- intervention en situation de crise;
- services résidentiels;
- traitement médical et ressources médicales;
- soutien aux familles et aux proches.

Les échanges ont également porté sur l'importance d'accentuer la mise en place de réseaux locaux de services et d'autres conditions de succès de la transformation. La formation des ressources humaines, la reconnaissance de l'expertise et l'engagement du personnel dans les réseaux public et communautaire ont aussi été abordés. Finalement, les participants ont pris connaissance des propositions du ministère en termes de financement de la transformation. Pour compléter la mise en œuvre du plan d'action, les mesures suivantes seront discutées avant 2002 avec des partenaires spécifiquement concernés :

- entraide;
- intégration au travail / éducation;
- loisirs, développement des habiletés personnelles;
- traitements dans la communauté autres que médicaux;
- besoins spécifiques des femmes;

et, parallèlement,

- institut universitaire;
- recherche et évaluation.

Il est prévu qu'en regard de certaines de ces mesures, le groupe d'appui à la transformation poursuivra ses travaux et que, par la suite, le ministère verra à définir les modalités de travail qui seront à implanter avec les réseaux public et communautaire.

Au cours des discussions, l'Ordre a rappelé l'importance des mesures d'intégration au travail et aux études, des traitements dans la communauté autres que médicaux et du développement des habiletés personnelles et sociales. Il a rappelé la contribution des ergothérapeutes dans le processus de réadaptation psychosociale et dans la mise en place de nouveaux programmes d'intervention dans la communauté. L'Ordre compte recevoir, dans les semaines à venir, la version modifiée des propositions d'actions du ministère, à la suite des discussions qui ont eu lieu au cours du Forum.

De façon générale, le Forum a atteint ses objectifs, soit de faire le point sur l'information recueillie par le groupe d'appui, de dégager les lignes directrices quant aux actions à poursuivre d'ici 2002 et d'obtenir l'adhésion de la majorité des partenaires à la poursuite de la transformation. ■

Modernisation du système professionnel – 1^{er} rapport de l'Ordre

LE 23 OCTOBRE dernier, D^r Roch Bernier, président du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines (GTM) rencontrait des représentants de l'Ordre pour valider le contenu d'un premier rapport remis par l'Ordre. Celui-ci porte sur les grandes tendances et défis de la profession, le contexte législatif propre à la profession en Amérique du Nord, le profil statistique des ergothérapeutes au Québec ainsi qu'un tableau sommaire des lois ou règlements dans lesquels la contribution de ceux-ci est requise ou reconnue.

Au cours des échanges, D^r Bernier a souligné la pertinence et la qualité de l'information soumise en regard des attentes du GTM à cette étape des travaux. Il s'est montré particulièrement intéressé par les divers rôles assumés par les ergothérapeutes : clinicien, consultant, agent multiplicateur ou gestionnaire de cas, et ce, dans divers milieux et auprès d'intervenants variés incluant d'autres professionnels. Il a réitéré l'importance de

recentrer le fonctionnement du système professionnel sur des mécanismes plus souples, axés sur le client, dans le respect de chaque profession et en réelle interdisciplinarité.

D^r Bernier nous a également informés de l'intention du GTM de se pencher particulièrement sur la contribution des professionnels en réadaptation en première ligne. De plus, il a invité l'Ordre à documenter davantage la formation des ergothérapeutes : formation de base, formation continue et formation postbaccalauréat.

En réponse à la préoccupation de l'Ordre concernant le statut des ordres à titre réservé, D^r Bernier a mentionné l'intérêt du groupe de travail de voir appliquer des solutions concrètes à cette problématique largement reconnue. Déjà, il a exprimé diverses avenues de solutions envisagées par son groupe. D^r Bernier a réaffirmé sa pleine confiance dans le système professionnel et la capacité des professionnels à faire face aux défis de l'heure.

Il a invité l'Ordre à poursuivre ses tra-

voux sur la reformulation de son champ d'exercice, indiquant à nouveau que le volet « santé mentale et relations humaines » sera étudié dans un second temps.

Tout comme la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux invitait les instances à se placer en mode de solutions, le GTM désire apporter à la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, Linda Goupil, certaines avenues de solution qui pourraient être mises en place dès l'automne de 2001. Notons d'ailleurs que D^r Bernier a souligné son intérêt à suivre de près les activités de cette Commission et à échanger avec ses membres.

L'Ordre poursuivra le travail visant à documenter davantage certaines activités professionnelles des ergothérapeutes à partir de l'information accumulée au cours des dernières années. En particulier, l'Ordre utilisera un récent sondage réalisé auprès de ses membres et les travaux en cours au sein du comité sur les pratiques professionnelles. ■

SAFECOOK^{MC}

Facile à installer, facile à utiliser!



– Système fabriqué au Québec
– Approbation CSA.

**SYSTÈME D'ARRÊT
AUTOMATIQUE POUR
CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE**

- Problème de mémoire
ou
- Perte d'autonomie
ou
- Tempérament distrait
= **Risque d'incendie**

Une personne dont vous avez la responsabilité présente un des symptômes mentionnés ci-dessus ?

Cessez de vous inquiéter! SAFECOOK limite les risques d'incendie de cuisine

Pour information : (418) 831-6612 ou 1 888 831-6612

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, av. Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478

Rédaction : Nathalie Genest, Françoise Rollin et Louise Tremblay

Graphisme : Mardigrafe inc.

Tirage : 3000 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 1787284 de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ des produits et services annoncés.

■ Ressources express ■

Le remboursement des services d'ergothérapie par les compagnies d'assurances : un dossier qui évolue

DEPUIS quelques années, nous poursuivons des démarches auprès de diverses instances décisionnelles afin de promouvoir la reconnaissance de l'ergothérapie comme service paramédical remboursable par diverses compagnies d'assurances.

Déjà nous pouvons constater que de plus en plus de contrats conclus avec ces compagnies prévoient un tel remboursement. Nos discussions avec plusieurs compagnies nous indiquent que les assureurs sont disposés à inclure un tel remboursement dans les contrats d'assurances. Cependant, la demande doit provenir du client. Devant un tel constat, nos démarches d'information se poursuivent en collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Association canadienne des ergothérapeutes.

Nous en sommes donc à sensibiliser diverses instances, particulièrement au Québec, dont des centrales syndicales, afin que lors du renouvellement de leur contrat d'assurances collectives, le remboursement des services dispensés par les ergothérapeutes soit inclus. Parallèlement, nous invitons les ergothérapeutes à remettre à leurs clients le formulaire de demande de modification de leur plan d'assurances. Rappelons que ce formulaire a été élaboré conjointement par l'Ordre et l'AQEP. Ainsi, vous comprendrez qu'il n'existe pas de liste de compagnies d'assurances qui acceptent le remboursement des services d'ergothérapie, cela dépend du contrat de chaque client. ■

Claude Bougie, erg., président par intérim – Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEP)

« Posez la question à un ergothérapeute »

L'ACE a lancé, lors de la Semaine de l'ergothérapie 2000, un nouveau service offert au grand public dans le site des ressources ergothérapeutiques du Canada à l'adresse www.otworks.com. Toute personne peut poser ses questions via ce site Internet, et une réponse lui parviendra dans un délai de 2 à 4 jours ouvrables. ■

Prévention des chutes

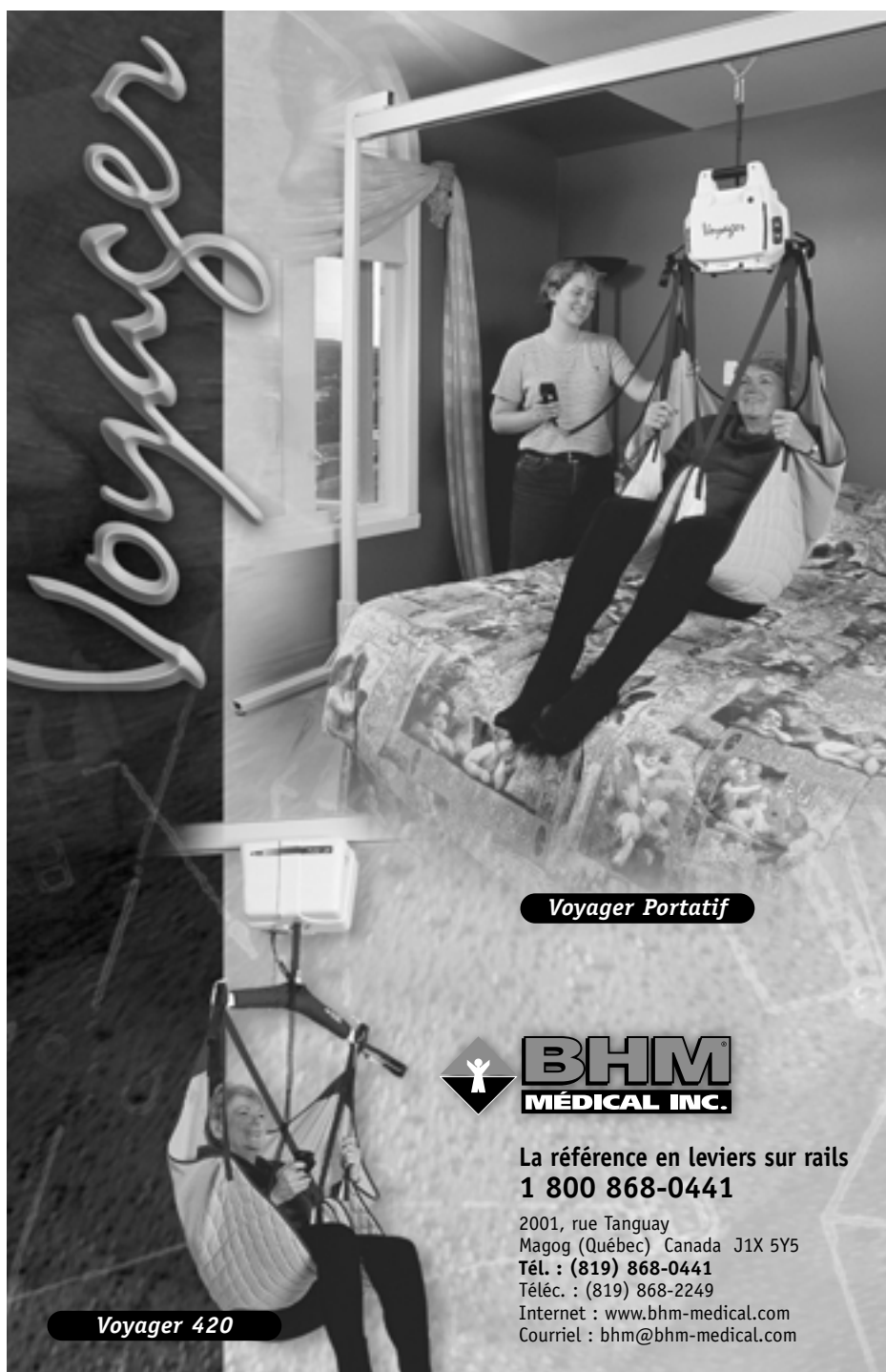
L'HÔPITAL Maisonneuve-Rosemont vient de faire paraître le *Guide de prévention des chutes en fonction des facteurs de risques en milieux de soins de courte durée*, élaboré par une équipe interdisciplinaire. Ce document permet une consultation rapide sur les facteurs de risque de chutes et les actions préventives possibles. Il propose également différents outils adaptés aux milieux de soins aigus. Renseignements : Monique Lanouette au (514) 252-3400, poste 4299. ■

Répertoire des programmes de traitement de la douleur chronique

PUBLIÉ en 1998 par le service de recherche du Centre de réadaptation Constance-Lethbridge (CRCL) et disponible gratuitement à l'adresse Internet www.clethbridge.qc.ca/reperto.pdf, le Répertoire des programmes de traitement de la douleur chronique fait présentement l'objet d'une révision. Le CRCL désire recenser les programmes de douleur chronique offerts dans la région de Montréal qui n'apparaissent pas dans l'édition 1998. Les programmes recensés doivent être des programmes structurés dont l'approche, la durée et la clientèle sont bien définies. Renseignements : Eugénia Oléa au (514) 487-1891, poste 283. ■

Bénévoles recherchés

LE CENTRE d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent est à la recherche d'animateurs pour un groupe de personnes cérébro-lésées. Les objectifs du groupe sont d'aider ces personnes à devenir de plus en plus autonomes et à briser leur isolement. Renseignements : Diane Deguire au (514) 744-5511. ■



Voyager

Voyager Portatif

BHM
MÉDICAL INC.

La référence en leviers sur rails
1 800 868-0441

2001, rue Tanguay
Magog (Québec) Canada J1X 5Y5
Tél. : (819) 868-0441
Télec. : (819) 868-2249
Internet : www.bhm-medical.com
Courriel : bhm@bhm-medical.com

Voyager 420



photos © Caroline Hysieur / Agence Stockphoto

Syndicat des ergothérapeutes du Québec

Un coup de main au quotidien

(514) 521-4469
1 800 263-4469
www.cpsq.qc.ca

■ Ressources express ■

Attribution d'une aide à la marche

DES NOUVELLES dispositions sont adoptées à la suite d'une modification apportée en octobre 1998 au Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie. Le ministère avait alors convenu d'un arrangement administratif et rédigé une procédure temporaire afin d'éviter, pour la clientèle, des délais dans l'attribution de ces aides.

Le 28 septembre 2000 entrant en vigueur le décret 1047-2000 modifiant à nouveau le règlement en permettant aux établissements publics du réseau qui ont le personnel requis (ergothérapeute, physiothérapeute) d'effectuer l'évaluation globale et d'émettre les attestations requises. Il n'est donc plus requis que ces évaluations globales soient entérinées ou contresignées par un ergothérapeute ou un physiothérapeute d'un établissement public autorisé du programme. Toutefois, toutes les autres exigences demeurent quant à l'attribution des aides à la marche.

Extrait du Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique.

Article 30.

3°. en ce qui a trait à une **aide à la marche**, qu'elle soit fournie au Québec à une personne assurée par l'établissement ou par le laboratoire, **l'évaluation globale des besoins de cette personne attestant par écrit la nécessité d'une aide spécifique a été effectuée par un physiothérapeute ou par un ergothérapeute** d'un centre exploité par un établissement visé au quatrième alinéa dans lequel peut déjà être organisé et dispensé à la personne assurée un processus visant à sa réadaptation; **de plus, ce physiothérapeute ou cet ergothérapeute a attesté que la personne assurée suit ou a suivi un tel pro-**

cessus et que, malgré ce processus, l'aide est nécessaire pour assurer sa démarche; un prothésiste, un orthésiste, un technicien en orthèses-prothèses du laboratoire qui a fourni au Québec l'aide à la marche ou, s'il s'agit d'un établissement, **l'une de ces personnes, un ergothérapeute ou un physiothérapeute doit avoir, afin de fournir cette aide, rencontré la personne assurée.**

[le caractère gras est de notre fait]

Communiqué 17 octobre 2000. www.ramq.qc.ca ■

Mentors recherchés pour le projet télémaque

LE SERVICE d'orientation et de consultation psychologique de l'Université de Montréal est à la recherche de professionnels qui aimeraient aider un étudiant à préciser son choix de carrière. Le rôle de mentor consiste à informer l'étudiant sur les fonctions propres à la profession. Les personnes intéressées doivent travailler dans leur domaine depuis au moins deux ans. Renseignements : Johanne Ricard, c.o., ou Francine Audet, c.o., au (514) 343-6853 ou au www.socp.umontreal.ca ■

Le CIP vous informe...

Fiche n° 2

Le comité d'inspection professionnelle vous invite à prendre connaissance des capsules d'information touchant la pratique professionnelle des ergothérapeutes. Conservez-les dans votre *Guide général sur la tenue des dossiers* afin d'être en mesure de les consulter au besoin.

Consignation des notes au dossier : thérapie de groupe et intervention en groupe

Chaque professionnel est tenu de consigner, dans le dossier de chacun de ses clients, des notes précisant les services professionnels qu'il a rendus. Outre son caractère légal, le dossier est un outil de communication entre les divers professionnels intervenant auprès d'un usager lors d'un épisode de soins/services. Le « groupe » est couramment utilisé en ergothérapie, aussi bien en santé mentale qu'en santé physique. Le groupe réunissant plusieurs personnes, il s'avère laborieux d'inscrire, à chaque séance, une note au dossier de chaque participant. Le CIP s'est penché sur cette problématique souvent rapportée par les ergothérapeutes et soumet ici quelques orientations à cet égard.

Le dossier de chaque participant doit comprendre :

- un rapport d'évaluation;
- un plan d'intervention individualisé comportant des objectifs observables et mesurables ainsi que les moyens d'interventions prévus [une description du groupe auquel il participe, avec les objectifs visés par le groupe, les activités pouvant y être réalisées, la fréquence et la durée du groupe. À défaut d'en faire la description dans le dossier de chaque participant, une telle description devrait apparaître dans le cahier de gestion en ergothérapie et on doit y faire référence dans le dossier de chaque participant];
- des notes d'évolution à une fréquence régulière, reflétant les services rendus et les réalisations du participant; et
- une note de fin d'intervention/note de congé spécifiant les objectifs atteints, le suivi du plan d'intervention et des recommandations lorsque requis.

Voici quelques façons de consigner les notes d'évolution lors des thérapies de groupe ou des interventions en groupe.

- La **note d'évolution individuelle** est souvent utilisée mais demande beaucoup de temps de rédaction de dossier. Elle est consignée au dossier de chaque participant après chacune des séances du groupe. On y indique l'activité réalisée avec les objectifs visés ainsi que les commentaires pertinents sur la participation, par exemple. Une note d'évolution finale est rédigée à l'arrêt du groupe, spécifiant les objectifs atteints et les modifications à apporter au plan d'intervention individualisé.

- La **feuille de route** est plus souvent utilisée pour les interventions en groupe. Elle est insérée au dossier de chaque participant et permet de consigner rapidement, après chaque séance, la date, la présence, l'activité réalisée et de courts commentaires particuliers au besoin. Une note d'évolution synthèse est rédigée pour chaque participant à une fréquence déterminée par les caractéristiques du groupe et donne notamment des informations sur la participation et les objectifs atteints. Une note d'évolution finale est rédigée à l'arrêt du groupe, spécifiant les objectifs atteints et les modifications à apporter au plan d'intervention individualisé.

- La **note de groupe** est plus souvent utilisée pour les thérapies de groupe en santé mentale. Elle est rédigée après chaque séance et une copie est versée au dossier de chaque participant. [Attention : comme il s'agit de la même note pour tous les participants, par souci de confidentialité, aucune information qui permettrait d'identifier un participant ne doit y apparaître. On peut par exemple utiliser des initiales ou un autre système d'identification.] Lorsque le groupe est animé par plus d'un thérapeute, elle est également signée par les cothérapeutes. Ces notes informent sur les activités du groupe, le déroulement et le stade du groupe ainsi qu'un résumé des interventions thérapeutiques et des interactions entre les participants. Au besoin, des commentaires individuels sont inscrits dans le dossier. Une note d'évolution individuelle finale est rédigée à l'arrêt du groupe, spécifiant les objectifs atteints et les modifications à apporter au plan d'intervention individualisé. ■

3^e colloque sur l'interdisciplinarité

Les 22 et 23 mars 2001 aura lieu le 3^e colloque sur l'interdisciplinarité. Sous le thème : « Le partage de l'information dans un contexte d'interdisciplinarité », ce colloque réunira environ 350 participants au Château Bromont.

Quatre sous-thèmes viendront alimenter les discussions au cours de ce colloque :

- le partage des responsabilités;
- la tenue de dossiers;
- le consentement / la confidentialité;
- les aspects technologiques.

L'inscription se fait auprès de votre ordre professionnel. Les tarifs pour l'inscription sont de 150 \$ + taxes avant le 16 février 2001 et de 200 \$ + taxes après cette date. Veuillez noter qu'aucune inscription ne sera acceptée sur place. ■

L'HÔPITAL BARRIE MEMORIAL À ORMSTOWN

(10 minutes de Salaberry-de-Valleyfield
40 minutes de Montréal)

● RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

Programme d'évaluation des capacités de travail

- Stations Valpar • Dynamomètre Chatillon • Circuit fonctionnel
- Batteries de tests standardisés...

Programme de réentraînement à l'effort

- Îlots de travail : construction, menuiserie, textile, cléricale, camionneur...
- Thérapies en piscine
- Enseignement tel : classes de dos...

● ÉVALUATION CONDUITE AUTOMOBILE

Programme d'évaluation et de développement des aptitudes à conduire un véhicule routier

- Tests en salle standardisés
 - Tests et entraînement sur route avec un moniteur certifié dans un véhicule adapté
- COÛT TOTAL DE L'ÉVALUATION : 1655 • TEMPS D'ATTENTE : 3 À 5 SEMAINES

Programme d'adaptation de véhicules routiers

TEMPS D'ATTENTE : 3 À 5 SEMAINES

Tél. : (450) 829-2321 ext. 228 • Téléc. : (450) 829-3582

● Isabelle Legault, erg.
Responsable en réadaptation

● Dominique Pilon, erg.

● Manuel Campeau, erg.

● Isabelle Leblanc, erg.

■ Formation continue ■

COURS OFFERTS PAR L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC	
THÈME	RARETÉ DES RESSOURCES : ENJEUX ÉTHIQUES ET PRISE DE DÉCISION
Date et lieu	19 janvier 2001, Montréal
Coût	115,02 \$ incluant les taxes
Renseignements	Lise Poirier, tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778 p. 231, téléc. : (514) 844-0478 ou courriel : poirierl@oeq.org
APPEL DE CONFÉRENCE	
THÈME	GLOBAL AGING WORKING TOGETHER IN A CHANGING WORLD
Organisme	17 ^e Congrès de l'Association internationale de gérontologie (soumissions en français acceptées)
Date de tombée	31 décembre 2000
Dates et lieu	1 ^{er} au 6 juillet 2001, Vancouver
Renseignements	Secrétariat du Congrès, tél. : (604) 268-7972, téléc. : (604) 291-5066 ou courriel : iag_congress@sfu.ca
HIVER 2001 : SERVICE DE FORMATION RÉSEAU DE L'IRDPQ	
Organisme	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ)
Lieu	IRDPQ, 525, boul. Hamel, Québec
Renseignements	Secrétariat de la formation réseau, tél. : (418) 529-9141 p. 6481 ou courriel : tfirigon@irdpq.qc.ca
THÈME	ÉVALUATION DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES DE TRAVAIL EN ERGOTHÉRAPIE
Dates et coût	11 au 13 janvier 2001, 320 \$
THÈME	DÉMYSTIFIER LA DYSPHASIE
Date et coût	19 janvier 2001, 120 \$
THÈME	LE TRAUMATISME CRANIO-CÉRÉBRAL LÉGER : DÉPISTAGE ET INTERVENTIONS
Date et coût	26 janvier 2001, 120 \$
THÈME	L'ÉVALUATION DE L'ACCÈS À L'ORDINATEUR DES PERSONNES QUI ONT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES
Date et coût	2 février 2001, 120 \$
THÈME	LE PROGRAMME PERT : APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION POUR LES PERSONNES AYANT DES MAUX DE DOS CHRONIQUES
Date et coût	9 février 2001, 120 \$
THÈMES	DIFFÉRENTES FORMATIONS OFFERTES EN : SANTÉ MENTALE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE OU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
Organisme	Institut de formation continue du Québec (IFCQ)
Dates et lieu	Ces formations d'une journée ou deux sont offertes à Montréal à différentes dates.
Coût	140 \$ pour une formation d'une journée et 250 \$ pour une formation de deux jours.
Renseignements	Tél. : (514) 722-2330, téléc. : (514) 722-7441 ou courriel : ifcq@videotron.ca

THÈME	DIFFÉRENTES FORMATIONS TELLES : NEUROPSYCHOGÉRIATRIE, INTRODUCTION ET ANALYSE CLINIQUE DU PECPA-2r ET AUTRES
Organisme	CCFP
Dates et lieux	Ces formations sont offertes à Montréal, Québec et Ottawa / Hull à différentes dates.
Renseignements	Tél. : (514) 273-2266 ou téléc. : (514) 273-2158
THÈME	SOIRÉE D'INFORMATION : DIPLÔME DE 2^e CYCLE DES PRATIQUES DE LA RÉADAPTATION (30 CRÉDITS) ET SES 3 MICROPROGRAMMES (12 CRÉDITS CHACUN)
Organisme	Université de Sherbrooke
Date et lieu	25 janvier 2001, à 19 h 30 au Centre de Longueuil de l'Université de Sherbrooke
Renseignements	Tél. : (450) 670-4090 ou 1 877 670-4090. S.v.p. veuillez confirmer votre présence
THÈME	RENTABILISEZ VOS FORMATIONS AU PROFIT DE LA SST
Date	23 février 2001 (inscription avant le 2 février)
THÈME	L'INTERVENTION ERGONOMIQUE : DE LA DÉFINITION DES OBJECTIFS À LA SÉLECTION DES MÉTHODES
Date	9 mars 2001 (inscription avant le 23 février)
Organisme	Association canadienne d'ergonomie - Québec (ACE -Q)
Lieu	IRSST, 505, boul. de Maisonneuve Ouest, 11 ^e étage, salle 1122, Montréal
Coût	Membre titulaire ou associé 130 \$, non-membre 220 \$ (dîner inclus)
Renseignements	Tél. : (514) 355-5999 ou 1 877 755-5999, courriel : ace@spg.qc.ca
THÈME	LA PERSONNE AVANT TOUT : CONGRÈS INTERNATIONAL EN AUTISME 2001
Organismes	Société de l'autisme et les TED (Laval) et les Services du Chat Botté
Dates et lieu	27 au 29 avril 2001, Centre des Congrès Sheraton, Laval
Coût	160 \$ avant le 9 février 2001 et 85 \$ pour les étudiants
Renseignements	Tél. : (450) 668-7985, téléc. : (450) 663-0694, courriel : congres2001@lavalnet.qc.ca
THÈME	RETOUR VERS LE FUTUR
Organisme	Association canadienne des ergothérapeutes (ACE)
Dates et lieu	23 au 26 mai 2001, Calgary
Renseignements	Donna Klaiman, tél. : 1 800 434-2268 p. 229, téléc. : (613) 523-2552 ou courriel : dklaiman@caot.ca
THÈME	L'AQIS! 50 ANS D'ENGAGEMENT DANS NOTRE VIE! DES ANNÉES D'ENVOI... DES ANNÉES DE RAPPROCHEMENT... DES DÉFIS À RELEVER
Organisme	Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)
Dates et lieu	24 au 26 mai 2001, Centre des Congrès Sheraton, Laval
Renseignements	AQIS, tél. : (514) 725-7245, téléc. : (514) 725-2796 ou courriel : aqisqdi@total.net
THÈME	UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE - C'EST LE MONDE SANS OBSTACLES
Organisme	Conseil canadien de la réadaptation et du travail
Dates et lieu	1 ^{er} au 5 juin 2001, Montréal
Renseignements	Karina Toupin, tél. : 1 800 664-0925 p. 231, téléc. : (416) 260-3093 ou courriel : ktoupin@ccrw.org



Bienvenue
aux nouveaux(les)
diplômé(es)

Firme spécialisée dans le placement de professionnels de la réadaptation, SERESPRO, avec sa vaste gamme de services, saura répondre tant aux aspirations du (de la) professionnel(le) qu'aux besoins de l'établissement de santé : dépannage, remplacements à moyen ou long terme, placement permanent, temps partiel ou temps plein, nous saurons répondre à vos attentes!

LES PROFESSIONNEL(LES) RECHERCHÉ(ES) :

Ergothérapeutes, physiothérapeutes, ostéopathes, thérapeutes en réadaptation, diététistes et autres professionnels.

LES ÉTABLISSEMENTS CLIENTS :

Cliniques privées et de psychiatrie, C.L.S.C., Hôpitaux, C.H.S.L.D, Centres de jour, Centres de réadaptation.

LES AVANTAGES POUR LE (LA) PROFESSIONNEL(LE) :

- Rémunération très avantageuse
- Horaires souples et flexibles
- Expériences variées
- Support à vos objectifs de carrière
- Service entièrement gratuit

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR :

- Diminuer les coûts
- Économie de temps
- Polyvalence et flexibilité
- Assurer la continuité des soins
- Personnel qualifié et compétent

Pour de plus amples informations, contactez-nous!

SERESPRO

5601, Bélanger bureau 411

Montréal, Québec, HIT 1G3

Téléphone : (514) 256-5011 poste 273 ou 283

Télécopieur : (514) 251-7244